
Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

- **Rapport d'activité 2021** : M. le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), transmis aux élus en amont de la présente séance. Chacune des compétences est abordée et certains points sont discutés. Après lecture et sans question particulière, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Reversement taxe d'aménagement 2022-2023** : La loi de finances 2022 impose que, à compter du 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune est reversé à la Communauté de Communes dont elle est membre, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi, M. le Maire informe que le conseil communautaire, lors de sa séance du 17 novembre dernier, considérant la nécessité d'engager un travail affiné en la matière et considérant le contexte inflationniste actuel contraignant les budgets communaux, a adopté le principe de reversement de la taxe d'aménagement à 0 % sur tout le territoire pour les années 2022 et 2023.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate différents points abordés lors du conseil d'école du 8 novembre dernier et ses évolutions éventuelles, il rappelle également que le compte-rendu intégral est consultable sur le site Internet de la commune :
 - 41,9 % de vote cette année pour l'élection des parents d'élèves qui s'est faite uniquement par correspondance, 1 représentant par classe soit 6 parents titulaires et 6 suppléants. Les missions du conseil d'école ont été rappelées.
 - Le règlement intérieur ne présente pas de souci.
 - L'effectif de rentrée 2022 compte 134 élèves soit une moyenne de 22.3 élèves par classe.
 - La présence d'une seconde ATSEM l'après-midi est appréciée, il a été rappelé que cela n'est acté que pour cette année scolaire, les prévisions des effectifs à venir étant plutôt à la baisse.
 - Des évaluations nationales ont été faites au sein de l'établissement. Le réseau d'aide est en place et fonctionne correctement.
 - Une jeune fille en service civique a été recrutée par l'école depuis le 7 novembre pour une mission jusque fin juin.
 - Le réseau d'aide déployé ne permet pas la prise en charge de tous les enfants qui en aurait besoin, le conseil d'école déplore cette situation.
 - Des activités pédagogiques complémentaires ont été mises en place de 16h30 à 17h30, permettant un soutien aux élèves en difficulté.

- Les exercices de sécurité ont été effectués avec succès malgré une corne de brume défectueuse côté Godinière ; de nouvelles cornes de brume ont été fournies par la mairie depuis.
- L'équipe enseignante remercie la réactivité des agents techniques en cas de besoin.
- L'aménagement de la cour côté Godinière prend forme avec notamment l'intégration de jardinières devant la classe 6. Un plan plus conséquent avec notamment des marquages de différents jeux au sol a été arrêté avec l'équipe enseignante, ces marquages se feront en fonction du planning des agents techniques et de la météo.
- La sobriété énergétique est de rigueur au sein de l'école, les élèves ont fait des propositions mais force est de constater in situ que les gestes de base (fermer les portes, les fenêtres et les lumières) ne sont pas toujours respectés. Les élus souhaitent que les enseignants restent vigilants sur ces points.
- Le solde de la coopérative scolaire reste bénéficiaire.
- Axes pédagogiques entre autres... :
 - Pas d'intervenant musical cette année, la demande n'a pas été acceptée au vu du nombre limité de stagiaires.
 - Rando patrimoine pour les CM2 à Tours, semaine du goût pour les maternels, photographie scolaire, fréquentation de la bibliothèque « Lucien Brossard », école et cinéma à la salle « Le générique » à Montbazon avec le transport pris en charge par la CCTVI, rencontre USEP, sortie « Histoire à l'écomusée du Véron et au musée du Grand Pressigny, défi orthographique, carnaval, marché de printemps, fête de la musique...
 - Le spectacle de Noël, offert par l'APE, qui est sincèrement remerciée, se déroulera le 12 décembre.
 - La date de la fête de l'école aura lieu le 23 juin à la salle « les albizzias » avec la kermesse dans la cour de l'école.
- La question de pouvoir « isoler » les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs en garderie est posée. Ce sujet va être discuté entre la commune et la communauté de Communes.
- **Point aménagement cour côté godinière** : Ce point a été intégré au paragraphe précédent.

Personnel communal

- **Radiation adjoint technique** : Xavier GAUTHIER informe les élus que l'adjointe technique avec fonction d'ATSEM en détachement auprès de l'Education Nationale depuis le 1^{er} septembre 2021, a été intégrée à cette Administration à compter du 1^{er} septembre 2022. De fait, il convient de radier cet agent des effectifs de la commune en concordance avec sa nouvelle intégration.
- **Recensement 2023 et recrutement** : Xavier GAUTHIER rappelle le recensement de la population qui devra être effectué sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023. Françoise DURAND, nommée coordonnatrice pour cette mission, assistée de Murielle ARRAULT, encadrera 2 agents recenseurs. Une personne ayant fait une candidature spontanée a été retenue pour cette mission ponctuelle. Or, cette personne ayant plus de 67 ans ne peut être recrutée que sous statut de vacataire. Aussi, il convient donc de confirmer la désignation de la coordonnatrice communale et de sa suppléante et la création de 2 postes d'agents recenseurs dont 1 qui sera octroyé à l'adjointe administrative, gérante de l'agence postale communale et aide au secrétariat par le biais d'heures complémentaires et le second sous statut de vacataire rémunéré au forfait. Les élus approuvent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, ces nominations et la création de ces 2 postes. Cette décision annule et remplace la délibération 2022_036 du 7 novembre 2022.
- **Tableau des effectifs** : Au vu de la radiation de l'adjointe technique citée au point précédent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en supprimant ce poste d'adjoint technique à 17,5/35^{ème} et les 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe suite à leur avancement en 1^{re} classe.

Budget Finances

- **Tarifs communaux** : M. le Maire rappelle aux élus que divers tarifs communaux peuvent faire l'objet d'une revalorisation par le conseil municipal. Il préconisait que ces tarifs soient étudiés par la commission ad hoc mais cela ne s'est pas fait cette année. Aussi, il propose de maintenir les tarifs des concessions de cimetière et des photocopies sans modification. Cependant, au vu des coûts croissants de l'énergie, les tarifs des salles communales font l'objet d'une discussion sur la prise en compte du chauffage notamment dans cette grille tarifaire. Après discussion, sur proposition de M. le Maire, les élus décident, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, une augmentation de 10% avec un arrondi à l'euro supérieur sur les tarifs des salles communales mises à la location afin d'absorber l'inflation des charges liées à ces biens immobiliers.
- **Remboursement au maire des frais de carte grise du véhicule communal des services techniques** : M. le Maire rappelle l'achat d'un camion tribenne auprès de la commune d'Artannes à destination des services techniques et informe que le coût de la carte grise inhérente ne peut se régler que par carte bancaire. La commune ne détenant pas de carte bancaire, le Maire peut honorer ce règlement via son compte personnel et demander un remboursement dudit coût par la collectivité. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, acceptent que les frais engagés par M. le Maire relatifs à la carte grise du camion récemment acheté lui soient remboursés intégralement.
- **Régularisations budgétaires** : M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire, au vu des devis engagés, de faire des régularisations budgétaires sur l'opération 50 relative au city stade. Aussi, il est voté - 22 000 € sur la ligne budgétaire de l'aménagement du city-stade (compte 2135) et +22 000 € sur la ligne budgétaire « Voirie Réseaux Divers » liée à ce projet (compte 2151). Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations budgétaires nécessaires proposées.

Travaux communaux

- **Point sobriété énergétique** : Sylvain PLUMÉ fait part des premiers éléments d'observation de la commission communale qui a réfléchi sur ce sujet. Chaque bâtiment communal a été analysé d'un point de vue technique sur les systèmes de chauffage et éclairage, sur les utilisations faites et sur les solutions qui peuvent être apportées. Cette analyse mérite encore réflexion pour proposer de vraies solutions techniques afin de réduire notablement les factures d'énergie à partir de 2023.
- **Toiture salle polyvalente** : Sylvain PLUMÉ informe les élus que des travaux de colmatage de fuites sur la toiture de la salle polyvalente ont été réalisés récemment dans l'attente des travaux de rénovation plus importants programmés sur 2023.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :
 - sur les parcelles et biens du 36 rue Dame Milon.
- **Transfert taxe aménagement 2022 et 2023** : Les élus, en concordance avec la délibération intercommunale évoquée au 2nd sujet du point sur l'intercommunalité, décident, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, de voter un transfert de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre de 0 % pour 2022 et 2023.

Dates à retenir

- **Repas de Noël cantine** **Jeudi 15 décembre** à 11h45 - cantine
- **Repas du personnel** **Vendredi 16 décembre** à 20h00 – Monts
- **Réunion projet association « chats »** **Samedi 7 janvier** à 10h30 - mairie
- **Vœux du maire** **Vendredi 20 janvier** – à 19h00 – salle les albizzias

- **Commissions communales finances** **Lundi 30 janvier et lundi 6 février-** à 18h30 - mairie
- **Conseil d'école** **Mardi 7 février** à 18h00 – **23 mai** à 18h00
- **Commission communication** **Mardi 28 février** à 18h00 – mairie
16 mai – 12 septembre et 14 novembre
- **Commission communale urbanisme** **Jeudi 2 mars** à 14h15 - mairie
- **Prochains CM** **Lundi 16 janvier** à 19h00 – mairie
Lundi 27 février à 19h00 – **Vendredi 24 mars** – 5 mai
– 30 juin – 25 août à 20h00 – Lundi 2 octobre à 19h00
– Vendredi 10 novembre à 20h00 – Lundi 11 décembre
à 19h00.

Divers

- **Congrès des maires :** M. le Maire tient à faire part de l'intérêt de ce congrès où nombre de rencontres sont intéressantes voire peuvent être fructueuses. Ce congrès ouvert aux élus locaux a mis à l'honneur les conseils municipaux de jeunes, sujet qui intéresse fortement M. le Maire. Il incite ses adjoints à l'accompagner les années suivantes.
- **CONVIVIO et augmentation de prix :** Le conseil municipal est informé d'un courrier du prestataire de fourniture des repas scolaires qui impose une augmentation de 9 % au 1^{er} janvier 2023, arguant qu'ils ne seront plus en mesure de livrer des repas tels qu'aujourd'hui à compter de 2023 si les tarifs actuels ne sont pas revus. Les élus sont outrés par la méthode peu sympathique de cette entreprise qui exerce, à leur sens, un véritable chantage. M. le Maire précise qu'il a répondu à l'entreprise rappelant qu'un avis d'appel à concurrence a été signé cet été pour un démarrage de contrat au 1^{er} septembre 2022 et demandant des éléments attestant du bilan alarmant de l'entreprise afin d'étudier cette question de manière éclairée à la commission finances de janvier prochain.
- **Moment festif du 26 novembre :** Julien MARTIN tient à souligner la réussite de l'événement festif du 26 novembre avec l'implication d'associations locales, le spectacle pyrotechnique qualitatif de la société Pyroconcept et les villeperdusiens venus nombreux. Anita RAVION fait part d'un rappel de la SACEM sur cet événement et celui du banquet, vigilance sera faite à l'avenir sur cet aspect règlementaire.